

Image not found or type unknown



Notification d'une saisie attribution

Par **coco**, le **26/08/2009** à **15:52**

Bonjour,rrrrrrMes locataires ont été expulsés pour non paiement de loyers (13 mois!) suite à une ordonnance de référé. rrrrrUne des 2 parties a quitté le logement sans laisser d'adresse et n'a jamais retiré ses courriers.rrrrrL'huissier a procédé à la saisie de son compte bancaire après avoir envoyé dans les 8 jours la dénonciation au dernier domicile connu c'est à dire au lieu de l'expulsion, dans la certitude que la poste ferait suivre le courrier...rrrrrrCette dernière vient de nous assigner pour demander la caducité de cette saisie car elle n'en a pas été informée dans les temps.rrrrrLa mauvaise foi est évidente car dès que la Banque l'a informée de la saisie, son avocat a téléphoné à l'huissier pour lui communiquer sa nouvelle adresse. Mais évidemment c'était le 7ème jour et il était trop tard pour envoyer une nouvelle dénonciation.rrrrrPeut on avoir gain de cause dans la mesure où l'huissier peut présenter les lettres retournées ?rrrrrrMerci beaucoup pour votre aide